


Département crédits

TEL (03)286 66 61
FAX (02)678 52 32

Code postal : 055/464
Bd Souverain 25 1170 Bruxelles

Monsieur
Jean Gastout

Avenue Xavier Henrard 49

1150 WOLUWE-SAINTE-PIERRE

Date
04-07-2012

Objet: Crédit-logement 774-2608821-48

Cher client,

Vous avez récemment choisi de souscrire un Crédit-logement AXA pour financer vos projets. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Aux échéances convenues, les montants suivants vous seront portés en compte durant la période de prélèvement:

- a) les intérêts contractuels sur les sommes prélevées
 - b) une indemnité de réservation calculée sur le montant non encore prélevé et qui vous est ainsi réservé
- Mensuellement, vous recevrez un extrait de compte comportant le total à payer ainsi que son détail. Le versement est à effectuer au plus tard dans les cinq jours de l'échéance, fixée pour la première fois au 29-07-2012.

Néanmoins, dans l'hypothèse où le montant du crédit aurait été entièrement liquidé à la signature de l'acte, vous ne recevrez pas l'extrait de compte dont il est question ci-avant vu qu'il n'y pas de période de prélèvement. Dans cette hypothèse toujours, il y aurait lieu de démarrer le remboursement du crédit à la date susmentionnée. Pour plus de détails concernant le remboursement périodique à effectuer, nous vous renvoyons au tableau d'amortissement joint à votre offre de crédit.

Les échéances seront effectuées par le débit de votre compte numéro 700-0270154-53 (IBAN: BE53 7000 2701 5453, BIC: AXABBE22).

Par ailleurs, nous vous prions de trouver en annexe, l'attestation de base qui vous permettra d'obtenir la déduction fiscale lors de votre déclaration d'impôts. Cette attestation ne doit être délivrée qu'une seule fois à la Direction des Contributions directes.

Si l'adresse de votre domicile légal venait à changer, nous vous remercions de nous en informer au plus tôt afin d'assurer et de maintenir un bon échange d'informations entre vous et nos services.

Bon à savoir également : votre crédit logement porte le numéro de référence 774-2608821-48. Nous vous saurions gré de le mentionner dans toute communication écrite ou orale avec nos services. Ceci contribuera grandement à un suivi optimal.

Par ailleurs, nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.



AXA Bank Europe sa

TEL (03)286 66 61

FAX (02)678 52 32

Code postal : 055/464

Bd Souverain 25 1170 Bruxelles

Monsieur
Jean Gastout

Avenue Xavier Henrard 49

1150 WOLUWE-SAINTE-PIERRE

ATTESTATION DE BASE DE L'EMPRUNT HYPOTHECAIRE

délivrée conformément à l'article 62, A, 1° ; 63³, 1°, ou 256, 1°, de l'AR/CIR 92 en vue de l'octroi éventuel¹ de la déduction pour habitation unique ou d'une réduction d'impôt pour les amortissements en capital

1. Identité et adresse de l'(des) emprunteur(s) :

Monsieur Jean Gastout, Avenue Xavier Henrard 49, 1150 WOLUWE-SAINTE-PIERRE

Madame Colette Gastout, Rue au Bois 559, 1150 WOLUWE-SAINTE-PIERRE

Monsieur René Gastout, Rue du Culot 5, 1341 CEROUX-MOUSTY

Monsieur Philippe Gastout, Rue du Pont-Levis 48, 1200 WOLUWE-SAINTE-LAMBERT

Monsieur Michel Gastout, Clos des Ormes 15, 1970 WEZEMBEEK-OPPEM

2. Référence du contrat : 774-2608821-48

3. Date du contrat : 2012-06-29

4. Durée fixée contractuellement : 132 mois

5. Montant initial de l'emprunt qui a trait aux buts mentionnés au n° 6 :

a) total : 400.000,00 EUR

b) garanti par une inscription hypothécaire : 400.000,00 EUR

6. But de l'emprunt :

construction d'une habitation

acquisition d'une habitation

transformation d'une habitation

rénovation d'une habitation qui ne constitue pas une transformation ou transformation d'un bien immobilier en habitation

paiement des droits de succession relatifs à une habitation

refinancement d'un emprunt hypothécaire contracté pour un ou plusieurs des buts précités

pour un montant initial de :
400.000,00 EUR

7. Situation de l'habitation sur laquelle porte l'emprunt :

1457 WALHAIN-SAINTE-PAUL

Rue de la Cruchenère

41

03-07-2012

Frank Goossens, Directeur Crédits

¹ Cette attestation ne donne pas droit automatiquement à la déduction pour habitation unique ou à une réduction d'impôt pour les amortissements en capital. Les avantages fiscaux ne peuvent être accordés que si toutes les conditions légales et réglementaires prévues en la matière sont remplies.



Département crédits

TEL (03)286 66 61
FAX (02)678 52 32

Code postal : 055/464
Bd Souverain 25 1170 Bruxelles

Avec nos meilleurs compliments,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frank Goossens', written over a horizontal line.

Frank Goossens, Directeur Crédits